



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU SAMEDI 24 FEVRIER 2024

**Affaire n° 27-20240224**

**Construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de  
Jeunes Enfants) à Trois Mares  
Relance du lot n°2 : Gros œuvre / Étanchéité /  
Revêtements souples – cloisons / Faux plafonds –  
Menuiseries bois, suite à résiliation**

#### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

1er mars 2024

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

#### Date de convocation

le 16 février 2024

#### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 43
- représentés : 5
- absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi vingt-quatre février à neuf heures cinquante-deux minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

#### Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

#### Étaient représentés :

Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Jack Gence par Mansour Zarif, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

#### Était absent :

Gilles Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 27-20240224**

**Construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants) à Trois Mares  
Relance du lot n°2 : Gros œuvre / Étanchéité / Revêtements souples – cloisons / Faux plafonds – Menuiseries bois, suite à résiliation**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1414-2,  
**Vu** le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2 et R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R.2161-5,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 octobre 2023,  
**Vu** le rapport n° 27-20240224 présenté au Conseil municipal du 24 février 2024,

**Considérant** que dans le cadre de l'opération de construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants) à Trois Mares, le Conseil municipal a approuvé, le 16 novembre 2019, la passation du marché du lot n° 2 "Gros Œuvre / Étanchéité / Revêtements souples – cloison / Faux plafonds – menuiseries bois" avec l'entreprise SEBD (2C, rue Guy Théodule Grondin, ZI les Sables 97427 ETANG-SALE),

**Considérant** que le marché correspondant a été résilié le 15 juin 2023 suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise SEBD prononcée le 13 décembre 2022,

**Considérant** qu'une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée le 11 juillet 2023 en application des articles sus visés du Code la commande publique selon une décomposition en sept lots :

<b>Lots</b>	<b>Désignation des lots</b>
<b>2.1</b>	Gros œuvre
<b>2.2</b>	Étanchéité
<b>2.3</b>	Revêtements durs
<b>2.4</b>	Peintures sols souples
<b>2.5</b>	Sols coulés
<b>2.6</b>	Cloisons faux plafonds
<b>2.7</b>	Menuiseries bois

**Considérant** qu'en égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement dans le Journal de l'Île de La Réunion,

**Considérant** qu'il résulte en effet de l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales que les marchés passés selon une procédure formalisée, mais dont le montant estimé est inférieur au seuil européen, ne sont pas attribués par la Commission d'Appel d'Offres mais par l'assemblée délibérante,

**Considérant** que le Conseil municipal est dès lors invité à procéder aux attributions suivantes :

<b>Lots</b>	<b>Désignation des lots</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant global et forfaitaire en € TTC</b>
<b>2.1</b>	Gros œuvre	SPP TTS Siège social : 174 bis rue Jean Albany - 97422 La Saline les Hauts Gérant : M. Anthony LEBON	<b>633 904,00</b>
<b>2.2</b>	Étanchéité	MAINTENANC'EST Siège social : 65, rue des Hortensias Ravine Creuse – 97440 Saint André Gérante : Mme Coralie PAPAYA-LATCHIMY	<b>76 440,42</b>
<b>2.3</b>	Revêtements durs	TERRE DU SUD CONSTRUCTION Siège social : 5 bis, rue de l'Eglise – 97416 Piton St Leu Gérant : M. Jean Sylvio BOYER	<b>103 739,02</b>
<b>2.4</b>	Peintures sols souples	DBM Siège social : 37 chemin de l'Ecole Bérive – 97430 Le Tampon Gérant : M. Jean Daniel SALOMBRON	<b>118 477,12</b>
<b>2.5</b>	Sols coulés	ECB Siège social : 16 rue Léonel Françoise – ZI les sables – 97427 Etang Salé Dirigeant : M. Thierry CORREIA	<b>82 215,88</b>
<b>2.6</b>	Cloisons faux plafonds	TERRE DU SUD CONSTRUCTION Siège social : 5 bis, rue de l'Eglise – 97416 Piton St Leu Gérant : M. Jean Sylvio BOYER	<b>161 460,48</b>

<b>Lots</b>	<b>Désignation des lots</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant global et forfaitaire en € TTC</b>
<b>2.7</b>	Menuiseries bois	MCPS Siège social : 40, rue Suffren – 97410 Saint Pierre Dirigeante : Mme OULAMA	<b>94 926,65</b>

**Considérant** que les travaux sont financés par la Caisse d'Allocations Familiales et sur fonds propres communaux,

**Considérant** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, compte 2313,

**Le Conseil municipal,**  
**réuni le samedi 24 février 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

**Approuve à l'unanimité,**

**Article 1** l'attribution des marchés aux candidats précités,

**Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer lesdits marchés, ainsi que tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à leur exécution.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**